

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 5 JUILLET 2022

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois de juillet 2022 à 19 h, à la salle du conseil à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Denis Thomas, maire
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;
monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4;
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6.

Était absente : madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Denis Thomas informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Denis Thomas, maire ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Sont également présents : madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie.

Seize (16) personnes sont présentes dans la salle.

1. Résolution n° 2022-07-169
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux appuyé de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

Et résolu de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution n° 2022-07-170
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère, madame Gabrielle Ménard-Audet :

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 7 juin 2022;
4. Finances
 - 4.1 Liste des comptes à payer;

- 4.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement numéro 407-2021;
- 5. Affaires ajournées :
 - 5.1 Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s;
- 6. Affaires nouvelles :
 - 6.1 Demande de dérogation mineure – 1017 rue Principale, lot 5 986 322;
 - 6.2 Demande d'aide financière pour 2022-2023 – Projet Bouée culinaire;
 - 6.3 Inscriptions aux congrès de la FQM;
 - 6.4 Aide financière pour le loyer du Club optimiste;
 - 6.5 Débroussaillage des fossés;
 - 6.6 Location chapiteau – 20 août 2022;
 - 6.7 Dépassement des coûts – pompage, conditionnement, transport et disposition des boues des étangs nos 1, 2 et 4 de la station d'épuration d'eaux usées;
 - 6.8 Autorisation d'entente de paiement pour défaut de paiement de taxes;
 - 6.9 Autorisation vente pour défaut de paiement des taxes;
 - 6.10 Octroi d'un mandat de service professionnel -jeux d'eau;
 - 6.11 Mandat d'un consultant en urbanisme – banque d'heures;
 - 6.12 Remerciement à la Fabrique Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour l'évènement du 18 juin 2022;
 - 6.13 Épandage d'abat-poussière;
 - 6.14 Essais de pompage annuel et d'échelle du camion appareil d'élévation
 - 6.15 Solution d'inscription en ligne;
 - 6.16 Demande de modification de zonage – lots 5 986 415 et 5 986 417;
 - 6.17 Remerciement à l'équipe du Grand défi Pierre Lavoie du CSSDHR;
 - 6.18 Achat d'uniformes;
 - 6.19 Prêt de personnel;
 - 6.20 Demande de changement de la toponymie d'une rue;
 - 6.21 Réclamation pour bris;
- 7. Rapports mensuels des services;
- 8. Certificat de crédits suffisants;
- 9. Varia ;
- 10. Période de questions;
- 11. Suivi des dossiers;
- 12. Prochaine séance : 9 août 2022;
- 13. Clôture et levée de l'assemblée.

☞ ADOPTÉE ☞

3. Résolution n° 2022-07-171

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 juin 2022

Il est proposé par le conseiller, monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller, monsieur Pierre Bisailon ;

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

4. FINANCES

4.1 Résolution n° 2022-07-172

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller, monsieur Sylvain Hamel :

Et résolu d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1 au 30 juin 2022 dont le montant est de 45 351,21 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2 Résolution n° 2022-07-173

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports des dépenses du mois de mai autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement numéro 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

5. AFFAIRES AJOURNÉES

5.1 Résolution n° 2022-07-174

DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Édith Létourneau dépose le rapport relatif à la formation obligatoire des élu(e)s.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution n° 2022-07-175

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1017, RUE PRINCIPALE, LOT 5 986 322

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite avoir des éclaircissements sur le projet soumis;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller, monsieur Sébastien Yelle, appuyée de la conseillère, madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil reporte la décision sur cette demande de dérogation mineure au 9 août 2022.

☞ ADOPTÉE ☞

6.2 Résolution no 2022-07-176

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2022-2023 – PROJET BOUÉE CULINAIRE

CONSIDÉRANT la demande reçue du Grenier aux Trouvailles pour le financement du projet Bouée culinaire pour un montant de 1 050 \$;

Proposée par le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère, madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 1 050 \$ au Grenier aux Trouvailles pour le soutien du projet Bouée culinaire 2022-2023.

☞ ADOPTÉE ☞

6.3 Résolution no 2022-07-177

INSCRIPTIONS AUX CONGRÈS DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE les trois élus suivants participeront au congrès 2022 de la Fédération québécoise des Municipalités, madame Michèle Soucy et messieurs Sylvain Hamel et Denis Thomas;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est de 900 \$ avant taxes;

Proposée par le conseiller, monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller, monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de trois (3) conseillers, soit, madame Michèle Soucy, monsieur Sylvain Hamel et monsieur le maire, monsieur Denis Thomas, au congrès de la FQM 2022 pour un montant de 3 104,33 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

6.4 Résolution no 2022-07-178

AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOYER DU CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club optimiste pour une partie des frais de location du local au sous-sol de l'église au montant de 1 200\$;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le Conseil autorise l'octroi d'une aide financière de 1200\$ au Club optimiste pour rembourser une partie des frais de location du sous-sol de l'église.

☞ ADOPTÉE ☞

6.5 Résolution no. 2022-07-179

DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de débroussaillage des fossés et levée de fossés sont requis;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise André Paris inc. au coût de 140\$ par heure (avant taxes);

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise l'octroi du contrat de débroussaillage à l'entreprise André Paris inc. pour un nombre d'heures maximales de 30 heures équivalent à un coût de 4 828\$.

☞ ADOPTÉE ☞

6.6 Résolution n° 2022-07-180
LOCATION CHAPITEAU – 20 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE le spectacle qui aura lieu le 20 août 2022 en plein air;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Chapiteau Summun au coût de 810.58\$ avec taxes selon la soumission no. 8677 reçue;

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise la location d'un chapiteau 20' x 20' de Chapiteau Summun pour le 20 août 2022 au coût de 810.58\$.

☞ ADOPTÉE ☞

6.7 Résolution n° 2022-07-181
DÉPASSEMENT DES COÛTS – POMPAGE, CONDITIONNEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS NOS 1, 2 ET 4 DE LA STATION D'ÉPURATION D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux des travaux dans les étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit 86 TMS soutirés dans trois cellules des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de matière soutirée dans la cellule no 2 est supérieure aux estimation réalisées par les professionnels;

CONSIDÉRANT la résolution no.2022-04-94 octroyant le mandat de pompage, conditionnement, transport et disposition des boues des étangs no. 1, 2 et 4 de la station d'épuration d'eaux usées à l'entreprise Environnement Viridis inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé à maximum 25 TMS le dépassement des estimations;

CONSIDÉRANT QUE le coût du dépassement sera de maximum 30 181\$ avec taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise la modification du contrat avec l'entreprise Environnement Viridis inc. pour l'ajout d'un montant maximal de 30 181\$ avec taxes au contrat pour le soutirage de 25 tonnes matières sèches supplémentaires.

QUE la dépense supplémentaire soit prélevée au fonds de roulement et remboursée sur 10 ans par une taxation de secteur des secteurs desservis par le réseau d'égout sanitaire touchés par la dépense.

☞ ADOPTÉE ☞

6.8 Résolution n° 2022-07-182

AUTORISATION D'ENTENTE DE PAIEMENT POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires ont souhaité prendre des ententes de paiement avec la municipalité pour payer les taxes en défaut de paiement, ces ententes permettent aux propriétaires d'être retirés de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil ratifie les ententes de 2022 pour paiement de taxes dues prises par la direction générale et greffière-trésorière pour les immeubles suivants :

1792-67-8290.00-0000

1894-72-5271.00-0000

2200-72-4212.00-0000

2304-27-6779.00-0000

2304-36-3892.00-0000

☞ ADOPTÉE ☞

6.9 Résolution n° 2022-07-183

AUTORISATION VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le 21 octobre 2022;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée de la conseillère Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrive les propriétés ci-dessous décrites :

Municipalité	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Cadastre officiel	Paroisse de Saint-Valentin
Circonscription foncière	Saint-Jean-sur-Richelieu
Commission scolaire	Commission scolaire des Hautes-Rivières Commission scolaire Riverside

Nom/ prénom/ Adresse de correspondance	Numéro de matricule	Taxes municipales	Numéro de lot
Bertrand, Marie-Claude 70, rue Claude, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Qc, J0J1G0-	1792-77-5990	\$ 3 677.88	5986673
Manseau, Bruno 8, 9e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Qc, J0J1G0	1892-08-3652	\$ 2 802.83	5986554

MJB conception inc. 179, rue L'heureux, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2Y 0A2	1995-93-2311	745.64\$	5986207
Tremblay, Josie-Anne 55, 33 ^e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Qc, J0J1G0	1995-93-9114	1732.79\$	5986210
Henderson, Delano 105, 73 ^e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Qc, J0J1G0	2300-31-0495	5 117.13\$	5985741

☞ ADOPTÉE ☞

6.10 Résolution n° 2022-07-184

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL -JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la construction de jeux d'eau (PSISRPE);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite s'adjoindre les services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour la construction d'un jeu d'eau;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme Girard-Hébert inc. pour la préparation des plans et devis complets pour soumission et pour construction des jeux d'eau et de leurs équipements ainsi que la surveillance partielle de la construction au coût de 19 315.80\$ avec taxes.

QUE les fonds pour pallier la dépense proviendront de la subvention du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

☞ ADOPTÉE ☞

6.11 Résolution n° 2022-07-185

MANDAT D'UN CONSULTANT EN URBANISME – BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier plusieurs éléments de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de consultant en urbanisme de l'entreprise Urbanisme et ruralité sous forme de banque d'heures pour aider la municipalité dans ses différents projets de modifications au coût de 90\$ plus taxes l'heure;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise l'octroi à l'entreprise Urbanisme et ruralité une banque d'heures équivalent à 4 200\$ en vue que ce consultant accompagne la municipalité dans l'élaboration et la mise en place de modifications de ses règlements d'urbanisme et de nouveaux règlements le cas échéant.

☞ ADOPTÉE ☞

6.12 Résolution n° 2022-07-186

REMERCIEMENT À LA FABRIQUE DE SAINT-PAUL POUR L'ÉVÈNEMENT DU 18 JUIN 2022

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal remercie la Fabrique de Saint-Paul pour l'organisation et la tenue du Spectacle de Kevin Parent le 18 juin dernier à l'église. Une belle réussite pour la communauté.

☞ ADOPTÉE ☞

6.13 Résolution n° 2022-07-187

ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT l'offre reçue des Entreprises Bourget pour l'application sur l'ensemble de nos rues en pierre d'une couche d'abat-poussière au coût de 11 516.80\$ pour 32 000 litres;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise l'octroi à la compagnie Entreprises Bourget le contrat de fournir et d'épandre l'abat-poussière sur les rues municipales en pierre pour environ 32 000 litres pour un total avec taxes de 13 241.44\$.

☞ ADOPTÉE ☞

6.14 Résolution n° 2022-07-188

ESSAIS DE POMPAGE ANNUEL ET D'ÉCHELLE DU CAMION APPAREIL D'ÉLÉVATION

CONSIDÉRANT les soumissions no. 10321 et 10322 de l'Arsenal (Thibault et associés) pour la vérification NDT de la pompe échelle conformément à la norme NFPA 1911; les essais annuels d'échelle et de pompes, du système de mousse, de pompes portatives, routier pour un coût total de 5 576.80\$ avant taxes;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil approuve les soumissions no. 10321 et 10322 de L'Arsenal au coût de 6 411.93\$ pour les vérifications et essais sur les camions du service de sécurité incendie.

☞ ADOPTÉE ☞

6.15 Résolution n° 2022-07-189

SOLUTION D'INSCRIPTION EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre en place une solution de paiement en ligne des inscriptions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de PG solutions en deux volets afin de mettre en place de système d’inscription et de paiement en ligne (soumissions no. 1MSPA60-014073-MA1, 1MSPA60-014072-MA2) au coût total pour 2022 de 3957\$ avec taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre contient des frais annuels de 735\$ (avant taxes);

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil approuve les soumissions no. 1MSPA60-014073-MA1, 1MSPA60-014072-MA2 de Pg solutions pour la mise en service des inscriptions et paiement en ligne au coût de 4 549.56\$ avec taxes.

QUE pour palier à la dépense de transfert de budget suivant soir effectué :

Compte d’origine	Compte destination	Montant transféré (\$)
02-11000-310	02-13200-517	4155\$

☞ ADOPTÉE ☞

6.16 Résolution n° 2022-07-190

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – LOTS 5 986 415 ET 5 986 417

CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement de zonage transmise par Gestion immobilière Gamache;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a reçu une recommandation favorable de la part du Comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal est favorable à modifier la zone 212 en y incluant les lots 5 986 415 et 5 986 417 afin que les normes et spécifications de cette zone s’appliquent à ces deux lots.

☞ ADOPTÉE ☞

6.17 Résolution n° 2022-07-191

REMERCIEMENT À L’ÉQUIPE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE DU CSSDHR

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal salue et souligne l’engagement de l’équipe du Centre de service scolaire des Hautes-Rivières au 1000km du Grand défi Pierre Lavoie. L’équipe a amassé des fonds pour bonifier les services d’activités physiques offerts aux élèves de l’école Alberte Melançon.

☞ ADOPTÉE ☞

6.18 Résolution n° 2022-07-192

ACHAT D'UNIFORME

CONSIDÉRANT la demande du directeur incendie pour l'achat d'uniforme manquant pour quatre pompiers;

CONSIDÉRANT les prix individuels des articles soumis par Martin et Levesque;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'uniforme pour un montant maximal avec taxes de 1 975\$.

☞ ADOPTÉE ☞

6.19 Résolution n° 2022-07-193

PRÊT DE PERSONNEL AVEC SSI DE LACOLLE

CONSIDÉRANT la possibilité d'avoir besoin de ressource pour combler principalement les journées du samedi en garde interne;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but de pallier le manque de personnel à l'interne afin d'assurer d'avoir des équipes complètes en garde interne en situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT le service incendie de Lacolle pourrait effectuer un prêt de personnel à SSI de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix conditionnellement à la disponibilité de ses ressources et inversement;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise le prêt de personnel entre les SSI de Lacolle et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et que le taux qui sera applicable est celui "en appel" selon le grade du pompier demandé.

☞ ADOPTÉE ☞

6.20 Résolution n° 2022-07-194

DEMANDE DE CHANGEMENT DE LA TOPONYMIE D'UNE RUE;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de M. Pierre Fortin afin de rendre hommage à M. Gérard Fortin, le créateur des premiers canaux dans les années 1950, par la modification du nom de la toponymie de la 57^e avenue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite donner suite à cette demande en modifiant le nom de la 57^e avenue pour celui d'Avenue Gérard-Fortin;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal approuve le changement de nom de la 57^e avenue pour Avenue Gérard-Fortin;

QUE le changement soit soumis à la Commission de toponymie pour l'officialisation.

☞ ADOPTÉE ☞

6.20 Résolution n° 2022-07-195
RÉCLAMATION POUR BRIS:

CONSIDÉRANT la réclamation de *Les entreprises GM St-Blaise inc.* pour le bris de l'aile de la charrue occasionné par une situation de la rue Boucher lors d'activité de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation s'élève à 310.43\$;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des réparations de l'équipement au coût de 310.43\$ pour la réparation de l'aile à Entreprises GM St-Blaise;

☞ ADOPTÉE ☞

7. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels du service de sécurité incendie et du service d'urbanisme/voirie.

8. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 5^e jour de juillet 2022.

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

11. SUIVI DE DOSSIER

12. PROCHAINE SÉANCE

- 9 août 2022 à 19 h – séance ordinaire.

13. Résolution n° 2022-07-196

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, appuyé du conseiller, monsieur Sébastien Yelle;

Et résolu de lever la présente session ordinaire à 19 h 46.

Denis Thomas
Maire

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.